



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

**Demandeur** (société hélico) : **Hélimax / SAF**

Tél : 06.22.81.23.25

**Bénéficiaires** : **PNE**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Transit	02/10/14	St Crépin	DZ La Chapelle	1	0	1
Hélicoptage bag	02/10/2014	DZ La Chapelle	cabane Val Estrèche	1	0	1
Hélicoptage Algeco	02/10/2014	cabane Val Estrèche	DZ La Chapelle	1	0	1
hélicoptage cabane PNE	02/10/2014	DZ La Chapelle	col des Terres Blanches en passant par l'Isola pour prise cabane	1	0	1
hélicoptage cabane PNE	02/10/2014	col des Terres Blanches	Vallon clos pour prise cabane et dépôt à Valestrèche	1	0	1

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description de l'aéronef (type / couleur / immatriculation) :  
**AS 350 B3 Ecureuil rouge et blanc F-GJKY**

Nom du pilote : **Dominique Heib**

A Saint Crépin  
Le 26/09/2014, Maxime GAILLARD

Préconisations du Parc national :

**Autorisation accordée n° 416**

Conditions particulières :

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera ~~considéré comme écarté~~ considéré comme à l'autorisation.

A Gap, le 29/09/2014  
Le Directeur,  
Copie au secteur de : VALL, CHAMPS, VALG

A ..... , le :